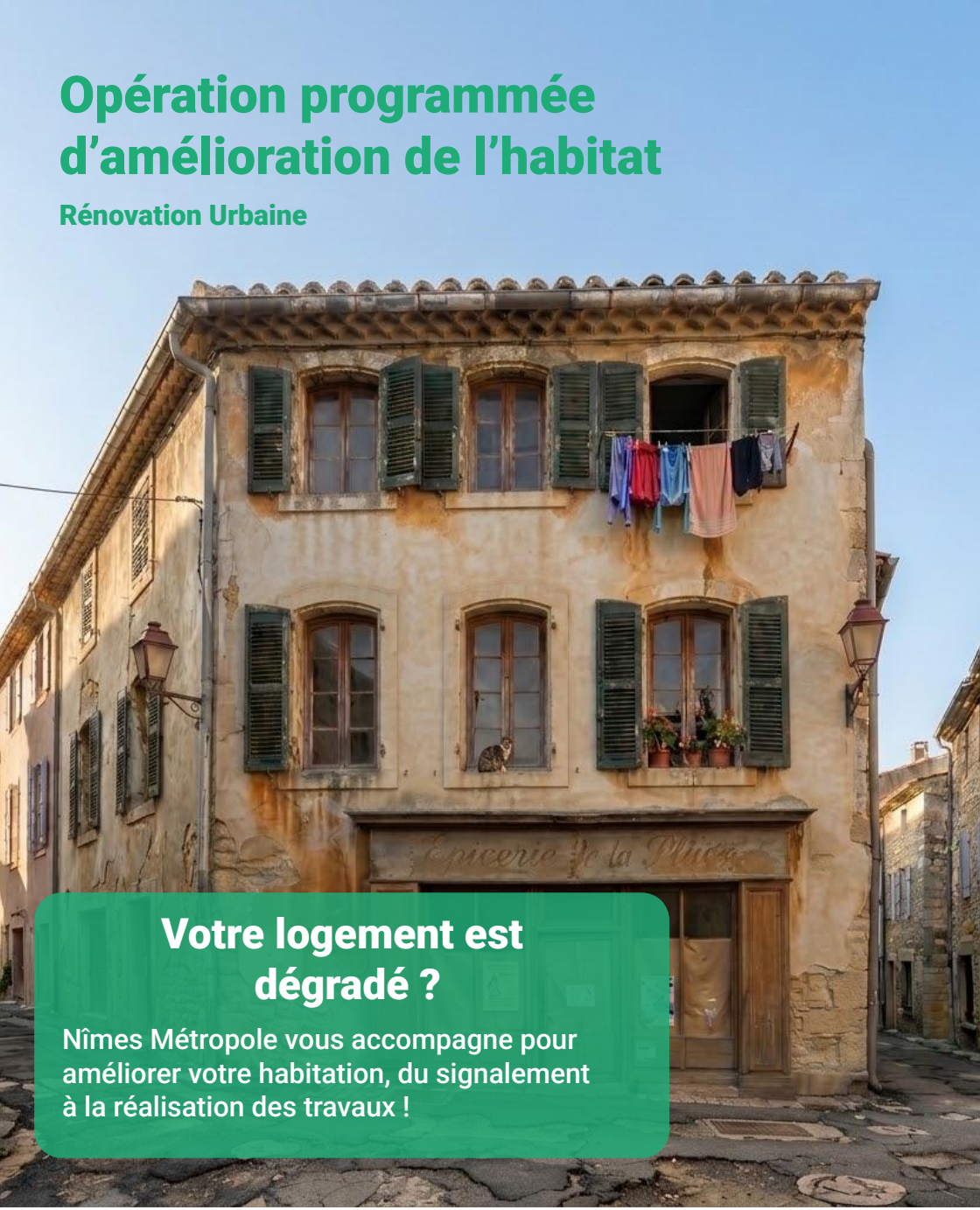
Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Rénovation Urbaine



Votre logement est dégradé ?

Nîmes Métropole vous accompagne pour améliorer votre habitation, du signalement à la réalisation des travaux !

nîmes métropole

Urbanis
Agir pour un habitat digne et durable

Comment ça marche ?

1. **Je vérifie si mon logement est dégradé**

- La pièce principale présente une surface inférieure à 9 m²
- Le chauffage est absent, inadapté ou dangereux
- Les fenêtres ne sont pas étanches à l'air ou à l'eau
- Le logement comporte des traces d'humidité ou de moisissures
- L'installation électrique et/ou de gaz présente un risque pour la sécurité
- Le logement ne dispose pas de ventilation dans les pièces humides
- L'éclairage est insuffisant
- La structure du logement présente un risque d'effondrement
- Les pièces à vivre ne disposent pas de fenêtre
- La toiture est dégradée ou présente des fuites
- Le logement est infesté de nuisibles

2. **Je déclare le problème sur Signal Logement :**
signal-logement.beta.gouv.fr

3. **Un agent d'Urbanis,** opérateur de Nîmes Métropole, **me contacte pour évaluer le(s) problèmes(s)** et m'accompagne vers la réalisation des travaux nécessaires.

Je signale mon logement sur la plateforme Signal Logement :

En savoir +
coeursdebourgsagglo@urbanis.fr
04.85.69.58.04

Clarensac EN VAUNAGE
Ville de GENERAC
Manduel VILLE DE MANDUEL
VILLE DE MARGUERITTES
MILHAUD
nîmes métropole
Urbanis Agir pour un habitat digne et durable